

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX (24)

Tranche 2 du Plan Directeur

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Procédure d'appel d'offres ouvert définie à l'article 42 1° a) de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

TRAVAUX - Tranche 2 du plan Directeur Construction d'un bâtiment d'hospitalisation et restructuration du bâtiment B AO DTP TX 17 03

DATE DE REMISE DES OFFRES : LUNDI 17 JUILLET 2017 A 16H00

Règlement de Consultation

Mai 2017

Maître d'ouvrage

Centre Hospitalier de Périgueux
80 avenue Georges Pompidou
CS 61205
24019 PERIGUEUX Cedex



AMO

A2MO Bordeaux
27, avenue Ile de France
33370 Artigues près Bordeaux
05 56 67 21 40bordeaux@a2mo.fr



TABLE DES MATIERES

1	OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2.1	Définition de la procédure	4
2.2	Les intervenants	4
2.2.1	Maître d’ouvrage	4
2.2.2	L’assistant du Maitre d’Ouvrage :	4
2.2.3	Maîtrise d’œuvre :	4
2.2.4	Coordination du Système de Sécurité Incendie (SSI)	5
2.2.5	Contrôle technique :	5
2.2.6	Coordination Sécurité - Santé :	6
2.2.7	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier	6
2.3	Décomposition en phases et en lots	7
2.4	Mode de dévolution.....	7
2.5	Nomenclature	7
2.6	Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières.....	7
2.7	Variantes proposées par l’entreprises	8
2.8	Prestations Supplémentaires Eventuelle Obligatoires imposées par le maitre d’ouvrage	8
2.9	Délai de réalisation.....	8
2.10	Modifications de détail au dossier de consultation	8
2.11	Délais de validité des offres	8
2.12	Propriété intellectuelle	8
2.13	Dispositions relatives aux prestations intéressant la Défense.....	8
2.14	Garantie particulière pour matériaux de type nouveau	8
2.15	Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS)	9
2.16	Mesures particulières concernant la propreté en site urbain.....	9
2.17	Visites du site	9
2.18	Modalités de paiement	9
3	PRESENTATION DES OFFRES	9
3.1	Disponibilité du dossier de consultation.....	10
3.2	Composition de l’offre à remettre par les candidats	10
3.3	Documents à fournir par le candidat retenu.....	11
3.4	Documents à fournir par l'attributaire du marché.....	11
4	JUGEMENT DES CANDIDATURES.....	11
5	JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES.....	14
6	CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE	18
6.1	Transmission par voie électronique :	18

6.2	Présentation des candidatures et des offres	19
6.3	Date limite de dépôt de l'offre.....	20
7	NOTIFICATION DES MARCHES.....	20
8	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	20
9	REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES.....	20
10	ANNEXES	20
10.1	Contenu du dossier de consultation	21
10.2	Sélection de références pertinentes par rapport au projet	22

1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente mise en concurrence s'inscrit dans le cadre de l'opération de **travaux de la Tranche 2 du plan directeur du Centre Hospitalier**.

Le détail des phases de travaux se trouve sur le planning de phasage joint au DCE de la présente consultation.

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Définition de la procédure

La présente consultation est lancée en procédure d'appel d'offres ouvert définie à l'article 42 1° a) de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Les définitions et spécifications auxquelles doivent répondre ces TRAVAUX figurent au Cahier des Clauses Techniques Particulières joint au présent document.

Chaque candidat doit faire une proposition conforme au dossier de consultation.

2.2 Les intervenants

2.2.1 Maître d'ouvrage

La Maîtrise d'Ouvrage est :

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX
80 avenue Georges Pompidou CS 61205
24019 PERIGUEUX Cedex

2.2.2 L'assistant du Maître d'Ouvrage :

L'assistance Maîtrise d'ouvrage, jusqu'à la notification du marché, est assurée par :

Société A2MO – Agence de Bordeaux
27 Avenue Ile de France
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Une consultation pour désigner un assistant du maître d'ouvrage de la notification du marché à l'issue de l'année de parfait achèvement est en cours.

2.2.3 Maîtrise d'œuvre :

La fonction de maîtrise d'œuvre comprenant :

- Les études d'esquisses/Diagnostic (ESQ/DIAG)
- Les études d'avant-projet (APS et APD)
- Les études de projet (PRO et DCE)
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)
- L'examen de la conformité des études d'exécution au projet (VISA)
- La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant l'année de garantie (AOR)

- Les missions complémentaires suivantes :
 - o Quantitatifs (QUAN)
 - o Synthèse (SYNT)
 - o Coordination S.S.I (SSI)
 - o Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)

est assurée par :

Architecte :

AGENCE MICHEL BEAUVAIS ET ASSOCIES

3 rue Charles WEISS

75015 PARIS

Tél : : 01 53 68 66 90

Bureau d'études techniques :

INGEROP Conseil et Ingénierie

18 rue des deux gares

92500 RUEIL MALMAISON

Tél : : 01 49 04 55 00

OPC / DET:

Cabinet PIQUET

10 rue des Près

24000 PERIGUEUX

Tél : : 05 53 53 93 11

Economiste :

Cabinet DRAUART

41 rue de Général Leclerc

94270 LE KREMLIN BICETRE

Tél : 01 46 58 32 65

2.2.4 Coordination du Système de Sécurité Incendie (SSI)

La Coordination SSI est intégrée à la mission du maître d'œuvre.

2.2.5 Contrôle technique :

L'ouvrage à réaliser est soumis au contrôle technique prévu par la loi du 4 janvier 1978 sur la responsabilité et l'assurance construction.

Les travaux de la présente opération sont soumis au contrôle technique dans les conditions prévues par le titre II de la loi du 4 janvier 1978, relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction. Les missions confiées par le Maître de l'Ouvrage au Contrôleur Technique sont conformes au décret n° 99-443 du 28 mai 1999 et sont relatives à :

Au titre de la mission de base de contrôle technique :

- Mission L : portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables,
- Mission S : portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions, telles que définies par l'article 7 du CCTG Contrôle Technique et complétées par les dispositions ci-après.

Notons ici qu'il s'agit d'une mission SEI, car le bâtiment à édifier est un ERP.

Le contenu de chaque mission est celui prévu par l'annexe A du CCTG Contrôle Technique, complété par les dispositions ci-après.

Au titre des missions complémentaires réglementaires :

- Mission LE : solidité des existants
- Mission AV : relative à la solidité des avoisinants
- Mission PS : sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- Mission P1 : relative à la solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés,
- Mission Pha : isolation acoustique pour les bâtiments autres qu'à usage d'habitation,
- Mission Th : isolation thermique et économies d'énergie,
- Mission Hand : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées, compris Attestation accessibilité handicapés à l'achèvement des travaux (suivant articles L – 111-7-4, R.111-19-19, R.111-19-20, R.111-19-21 et R.111-19-22 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Mission HYS : application de la réglementation relative à l'hygiène et à la santé dans les constructions (mission HYSa pour les bâtiments autres qu'habitation),
- Mission EL – VC / IN : Conformité initiale des installations électriques.

Le contenu de chaque mission est celui prévu par l'annexe A du CCTG Contrôle Technique.

La mission a été confiée à :

BUREAU VERITAS

Immeuble Le Mercurial

78, rue Victor Hugo - 24000 PERIGUEUX

Tél : 05 53 45 52 00

2.2.6 Coordination Sécurité - Santé :

Conformément à la loi n°93-1418 et à ses décrets d'application (notamment le décret n°94-1159 du 26 Décembre 1994), le maître d'ouvrage a désigné un coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé des travailleurs. La mission a été scindée en deux phases distinctes : phase études et conception, et phase travaux.

Cette coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs est confiée à :

APAVE

ZI Avenue Gay Lussac

33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX

Tél : 05 56 77 39 73

2.2.7 Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier

Le pilotage a pour objet de mettre en application, au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis du marché de travaux, les diverses mesures d'organisation élaborées dans le cadre de l'ordonnancement et la coordination.

Cette mission OPC est intégrée à la mission du maître d'œuvre.

2.3 Décomposition en phases et en lots

Le marché est divisé en 13 lots au sens de l'article 12 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

N°	Désignation du lot
01	VRD / ESPACES VERTS
02	CURAGE / DESAMIANTAGE / DEPLOMBAGE / FONDATIONS / GROS ŒUVRE / CHARPENTE METALLIQUE / COUVERTURE / ETANCHEITE + GESTION BIM LOTS SECOND ŒUVRE
03	MENUISERIES EXTERIEURES / OCCULTATION / REVETEMENTS DE FACADES / BARDAGE VETURE
04	CLOISONS – DOUBLAGES
05	MENUISERIES INTERIEURES / AGENCEMENT
06	PORTES AUTOMATIQUES
07	PLAFONDS SUSPENDUS
08	METALLERIE - SERRURERIE
09	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
10	REVETEMENTS MURAUX – PEINTURE
11	CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION / DESENFUMAGE / SANITAIRE / PAILLASSES / TRANSPORT PNEUMATIQUE / FLUIDES MEDICAUX
12	COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES / SSI / GTB EQUIPEMENTS MEDICAUX FIXES
13	ASCENSEURS / MONTE-CHARGE / MONTE MALADE / PLATEFORME ELEVATRICE

Le marché est décomposé en tranches selon la décomposition suivante :

- Tranche Ferme : Construction des bâtiments D et B-Angio et restructuration du bâtiment B
- Tranche Optionnelle : Aménagement du service de soins continus – Niveau 1 – Bâtiment B-Angio

2.4 Mode de dévolution

Au cas où un groupement d'entreprises serait retenu pour l'attribution du marché, et quel que soit sa forme juridique lors de la remise de son offre, la forme juridique imposée au groupement pour la passation du marché sera la forme **conjointe avec mandataire solidaire**, conformément au souhait du pouvoir Adjudicateur dont les candidats ont été informés dans l'avis d'appel public à la concurrence.

Enfin, le titulaire d'un lot ne pourra céder à des sous-traitants une ou plusieurs parties de son entreprise, ni en faire apport à une société ou à un groupement, sans autorisation expresse du Maître d'ouvrage.

2.5 Nomenclature

Les références CPV concernés sont :

-45000000-7 Travaux de construction

2.6 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'auront pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Ils joindront toutefois une notice énumérant les origines, caractéristiques et qualités des matériels, étant entendu que ces matériels seront de toutes manières conformes aux besoins exprimés aux différents CCTP. D'autre part, leurs propositions de variantes éventuelles, devront être accompagnées de la description précise des matériaux

employés, de leur mise en œuvre, des spécifications techniques auxquelles elles seront soumises, et éventuellement des avis techniques qui les concernent.

2.7 Variantes proposées par l'entreprises

Les concurrents doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

Le pouvoir adjudicateur n'autorise pas la présentation de variante.

2.8 Prestations Supplémentaires Eventuelle Obligatoires imposées par le maitre d'ouvrage

PSE n°1 : portique architectural

PSE n°2 : protections acoustiques des groupes froids.

PSE n°3 : réalisation des nouveaux réseaux hydrauliques alimentant le service d'imagerie au R+1 et le raccordement des services Oncologie / HDJ / Consultations.

PSE n°4 : ligne pneumatique supplémentaire

PSE n°5 : cartouches pneumatiques équipées de puces RFID

L'absence de réponse entrainera automatiquement l'élimination et le rejet complet de l'offre du candidat concerné pour motifs d'offre irrégulière.

2.9 Délai de réalisation

Le délai d'exécution est fixé dans l'Acte d'Engagement et ne peut en aucun cas être changé.

Par ailleurs, le délai d'exécution précisé tient compte des difficultés liées au site (Accès, approvisionnements, stationnement, etc....).

2.10 Modifications de détail au dossier de consultation

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élèver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.11 Délais de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise d'offres.

2.12 Propriété intellectuelle

Conformément au CCAG, les propositions techniques et les PSE présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle.

2.13 Dispositions relatives aux prestations intéressant la Défense

Sans objet, sauf stipulation particulière précisée au CCAP.

2.14 Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Si l'entrepreneur propose dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières la clause suivante :

"L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après défini(s), mis en œuvre sur sa proposition :

pendant le délai de 10 ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants.

Cette garantie engage l'entrepreneur dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du(des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à le (les) remplacer à ses frais, sur simple demande du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre, par le(s) matériau(x) et fourniture(s) correspondant(s), prévu(s) à la solution de base mentionnée au CCTP :

Cette garantie particulière couvre les dommages qui n'engagent pas la présomption de responsabilité décennale des entreprises."

L'entrepreneur devra avoir une garantie supplémentaire d'assurance sur les préconisés ou prescrits

2.15 Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS)

- Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, sont joints au présent dossier de consultation :
 - le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) ;
 - les modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur SPS et les intervenants.

- Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)
 - Les chantiers sont soumis aux dispositions de la section 5 du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994.
 - L'/Les entreprise(s) retenue(s) et ses/leurs sous-traitants éventuels seront tenus notamment, quelle que soit la durée de leur intervention sur les sites, de remettre au coordonnateur SPS un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

2.16 Mesures particulières concernant la propreté en site urbain

Les entreprises intervenantes sur l'opération seront responsables de la propreté des voiries publiques et privée situées à la sortie du chantier. Elles devront donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour conserver ces voiries en parfait état de propreté.

2.17 Visites du site

La visite sur site est fortement conseillée compte tenu des prestations à réaliser et du contexte de l'opération.

Les candidats devront prendre rendez-vous pour effectuer leur visite au moins 72h avant la date souhaitée.

Contact : tel 05 53 45 27 19 / Mail : da.st@ch-perigueux.fr

Le rendez-vous sera confirmé par le maître d'ouvrage aux candidats par mail.

IMPORTANT :

Enfin, toutes questions, au cours de cette visite, devront être formulées par écrit par voie dématérialisée selon l'article 8 du CCAP pour maintenir et garantir le traitement égalitaire des informations entre candidats.

2.18 Modalités de paiement

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues au décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

3 PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le contenu du dossier de consultation est précisé en annexe.

3.1 Disponibilité du dossier de consultation

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION.

Le dossier de consultation doit être téléchargé Sur la plateforme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com>

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : **AO DTP TX 17 03**

Dans ce cas, les entreprises devront renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire le format : « doc » et « .xls » et « pdf ».

3.2 Composition de l'offre à remettre par les candidats

1 : PARTIE ADMINISTRATIVE

- **Pièces administratives Art 45 à 48 :**

✓ **Formulaire DC1 (dûment daté et tamponné) :** lettre de candidature indiquant s'il se présente seul ou en groupement, accompagnée des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, y compris en cas de groupement, la nature de ce dernier et les habilitations nécessaires pour représenter les cotraitants.

✓ **La copie du ou des jugements prononcés,** s'il est en redressement judiciaire

✓ **Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés public et les documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 44 :**

○ **Formulaire DC2 :** permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (justificatifs prévus à l'article 45-1° du code des marchés publics). Pour justifier de ces capacités, le candidat peut également demander que soient prises en compte celles d'un ou de plusieurs sous-traitants ; pour cela, il doit justifier des capacités de ce ou ces sous-traitants, et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

○ **La liste des références complétée, fournie en annexe du présent document - Fourniture OBLIGATOIRE -**

✓ **Un acte d'engagement :**

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des **sous-traitants**, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe, les éléments portés à l'article 134 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment :

▪ Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (Art.45 du décret) ;

▪ Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant

NB : Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder

Les candidats préciseront à l'article 7 de l'acte d'engagement s'ils souhaitent renoncer au bénéfice de **l'avance forfaitaire** prévue à l'article 20 du CCAP.

- ✓ **Un relevé d'identité bancaire**
- ✓ **Le CCAP ci-joint à accepter sans modification, paraphé à chaque page daté et signé à la fin**
- ✓ **Le REGLEMENT ci-joint à accepter sans modification, paraphé à chaque page daté et signé à la fin**

2 : PARTIE TECHNIQUE

- ✓ **Le Bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) dûment complété. NB : Les offres dont la décomposition ne serait pas renseignée suivant le bordereau DPGF fourni avec le DCE ne pourront pas être analysées et ne seront pas prises en compte. L'offre sera donc considérée comme irrégulière**

NOTA : Les quantités portées dans le cadre DPGF fourni dans le cadre de la mission de la Maîtrise d'Œuvre sont à contrôler par l'entreprise, avant la remise de son offre « pour détecter les erreurs ou omissions normalement décelables par un homme de l'art ».

Les anomalies constatées et justifiées sont à intégrer dans l'offre (acte d'engagement) avec astérisque renvoyant à la fin du devis estimatif pour faire ressortir les conséquences de ces anomalies.

- ✓ **Des documents à renseigner ou signer (A FOURNIR SOUS PEINE DE NULLITE D'OFFRE) : Le planning prévisionnel de travaux, validé et signé**
- ✓ **Des documents explicatifs:** Au projet de marché doit être joint au minimum, un **mémoire méthodologique** des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux pour lesquels il présente une offre.



Attribution du marché selon l'article 64 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

« Il est possible, en accord avec le soumissionnaire retenu, de procéder à une mise au point des composantes du marché public avant sa signature. Cependant, cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché public dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire. »

3.3 Documents à fournir par le candidat retenu

Dans le cas où ces derniers ne les auraient pas joints à la remise d'offres :

- **La déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics** (notamment les attestations délivrées par les administrations et organismes compétents prouvant que l'entreprise a satisfait à ses obligations fiscales et sociales), **ainsi que les pièces mentionnées aux articles R324-4 ou R324-7 du code du travail**, seront remis par le candidat retenu dans le délai de 7 jours à compter de la demande présentée par le pouvoir adjudicateur. (A noter que ces pièces sont à fournir tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.)
- **La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6) ou équivalent.**
- **Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat retenu devra joindre également la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 134 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.**

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et le candidat éliminé.

3.4 Documents à fournir par l'attributaire du marché

Les attestations d'assurances visées au CCAP seront remises au Maître d'Ouvrage par l'attributaire dans les mêmes conditions que précisées au paragraphe ci-dessus, et avant la notification du marché.

4 JUGEMENT DES CANDIDATURES

En application de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les candidatures non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation seront éliminées.

Les critères de jugement des candidatures porteront sur les points suivants :

- Conformité administrative : candidat ayant fourni les déclarations et attestations, dûment remplies et signées.
- Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières : candidat dont les garanties par rapport aux prestations, objet de la consultation, sont suffisantes ; ces garanties sont appréciées en fonction des éléments suivants :
 1. chiffre d'affaire global au cours des 3 derniers exercices
 2. effectifs du candidat pour chacune des 3 dernières années
 3. matériel à disposition
 4. qualifications du candidat (voir liste ci-dessous)

LOTS	QUALIFICATIONS ENTREPRISES
MACRO LOT N°01 :	
LOT N°01.1 VRD	1312 / 1322 / 1331 / 1341
LOT N°01.2 ESPACES VERTS	1331 – 1341 – 1342 - 1351
MACRO LOT N°02 :	
LOT N°02.1 CURAGE / DESAMIANTAGE / DEPLOMBAGE	1112 / 1512 + Plomb sur références
LOT N°02.2 DEMOLITION / FONDATIONS / GROS ŒUVRE / CHARPENTE METALLIQUE	1143 / 1223 / 1231 / 1232 / 1293 / 1311 / 1322 / 2113 / 2151 / 2213 / 2413
LOT N°02.3 COUVERTURE / ETANCHEITE	Etanchéité : 3214 – 3223 – 3234 – 3242 – 3272 – 3292 "Technicité supérieure" Couverture métallique : 3153 – 3183 – 3151 "Technicité supérieure"
LOT N°02.4 GESTION BIM LOTS SECOND ŒUVRE	Sur Références
LOT N°03 MENUISERIES EXTERIEURES / OCCULTATION / REVETEMENTS DE FACADES / BARDAGE VETURE	Menuiseries extérieures Occultation : 3511 – 3512 – 3523 – 3713 – 3723 – 4513 – 4523 – 4533 – 4543 – 4552 – 4563 – 4572 – 4582 – 4712 - 8711 Bardage – Vêtures : 3813 – 1452 – 7132 – 7133 - 6111 – 6112 – 6121 – 6133
LOT N°04 CLOISONS - DOUBLAGES	4112 – 4122 – 4132 – 4143 – 4211 – 4212 – 4221 – 4231 – 7123 – 7213 - 7223 "Technicité confirmée"
LOT N°05 MENUISERIES INTERIEURES / AGENCEMENT	9112 – 4311 – 4321 – 4333 – 4382 "Technicité courante"
LOT N°06 PORTES AUTOMATIQUES	4572-4582-4612-4711 "Technicité confirmée"
LOT N°07 PLAFONDS SUSPENDUS	6611 – 6612 – 4411 "Technicité confirmée"
LOT N°08 METALLERIE - SERRURERIE	4413 – 4421 – 4432 – 4441 – 4453 "Technicité supérieure"
LOT N°09 REVETEMENT DE SOLS SOUPLE	6222 – 6223 – 6224 "Technicité confirmée"
LOT N°10 REVETEMENTS MURAUX - PEINTURE	6111, 6112, 6121, 6133, 6142, 6143 et 6153 "Technicité confirmée"
MACRO LOT N°11 :	
LOT N°11.1 CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION / DESENFUMAGE / RAILS LEVES MALADES	5313 / 5413 / 5433
LOT N°11.2 SANITAIRE	5 113
LOT N°11.3 FLUIDES MEDICAUX	5153 / 5162
LOT N°11.4 TRANSPORT PNEUMATIQUE	Sur Références
LOT N°11.5 PAILLASSES	Sur Références
MACRO LOT N°12 :	

<p>LOT N°12.1 COURANTS FORTS</p>	<p><u>Attestations de capacité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 11.04 : Installations de parafoudres - 11.06 : installations de paratonnerres et de parafoudres - 21.04 : Raccordements électriques d'installations d'ascenseurs, monte-charge - 21.06 : Raccordements électriques d'installations de portes, barrières automatiques et stores - 21.08 : Raccordements électriques d'installations d'armoires, tableaux d'automatisme et de puissance - 21.14 : Raccordements électriques d'installations électroniques et informatiques - 21.17 : Raccordements électriques d'installations de détection - contrôle d'accès - 31.29 : Raccordements électriques de ses propres installations <p><u>Qualifications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - EC : Maîtrise de techniques multiples <p>Classification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe 4 : 50 exécutants et plus <p><u>Mentions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - MEE : Economie d'Energie - CM : Contrôles et Mesures - AUT : Automatisme
<p>LOT N°12.2 COURANTS FAIBLES / SSI / GTB</p>	<p><u>Qualifications :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CF3 : Etude et réalisation de 4 références par ses propres moyens - TC : Télécommunications, - ST : Sécurité-Sécurité, - AV : Audio, Vidéo, - GT : Gestion Technique <p><u>Classification :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Classe 5 : 50 à 250 exécutants <p><u>Mention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - FO : Fibre Optique
<p>LOT N°13 ASCENSEURS / MONTE-CHARGE / MONTE MALADE / PLATEFORME ELEVATRICE</p>	<p><i>ISO 9001 / Federation des Ascenseurs</i></p>

- Références du candidat : prestations de nature identique à celle du présent marché et réalisées au cours des 5 dernières années, indiquant notamment le **montant, la durée, la date** et le destinataire public ou privé.

NB : l'absence de références relatives à l'exécution de marché de même nature ne peut justifier l'élimination d'un candidat.

A l'issue de l'analyse du contenu de la candidature, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 45 et 48 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 45 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence.
- Les candidatures qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes. Pour l'examen des garanties techniques, il sera tenu compte, le cas échéant, des carences constatées lors du déroulement des marchés que le candidat a pu réaliser pour le Maître d'Ouvrage au cours des 3 dernières années.
- Les candidatures ne présentant pas un mémoire pour la réalisation de travaux similaires sur les 5 dernières années. Nature des travaux, leur montant, les délais... Un mémoire présentant les moyens humains et matériels de l'entreprise

5 JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Les offres jugées inappropriées, irrégulières ou inacceptables au terme de l'article 59 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics seront éliminées.

- **Offre inappropriée** : offre sans rapport avec le marché public parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur formulés dans les documents de la consultation
- **Offre irrégulière** : Offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale
- **Offre inacceptable** : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Les offres conformes seront analysées notées et classées au vu des critères suivants :

CRITERES :

- **Critère n°1 : Qualité technique et méthodologique de l'offre** (appréciée au vu du mémoire technique de l'entreprise (voir ci-dessous)) (coefficient 6)
- **Critère n°2 : Prix des prestations (coefficient 4)**

L'offre économiquement la plus avantageuse, classée en première position, pourra se voir attribuer le marché sous réserve d'une part que l'appel d'offres soit déclaré fructueux et d'autre part que le candidat retenu remette dans les délais les documents visés à l'article 51 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Système de notation des offres pour le critère « Qualité technique et méthodologique de l'offre »

Pour le critère n°1 : Qualité technique et méthodologique de l'offre pour les lots 2, 11 et 12

Jugée au vu du mémoire technique établi par l'entreprise explicitant les points détaillés ci-après :

DESCRIPTIF		Nbre Points
A	Les moyens humains mobilisés pour l'exécution des prestations et notamment :	2
	Moyens mobilisés pour la réalisation de l'opération en études : organigramme / effectif (encadrement, projeteurs, personnel affecté à la synthèse, etc...)	0,5
	Moyens mobilisés pour la réalisation de l'opération en travaux : organigramme / effectif (encadrement, compagnons, etc...)	0,5
	Moyens et méthodes d'ordonnancement, de pilotage et de coordination : - Moyens mobilisés pour la réalisation de la coordination au sein du macro-lot : organigramme / effectif / méthodes - PAQ	0,5
	Les moyens en matière de sécurité : - méthodes et moyens pour assurer la sécurité des travailleurs - moyens d'identification des équipes - protections individuelles et collectives - gestion des déplacements	0,5
B	La justification du respect du calendrier d'exécution des travaux avec communication par l'entreprise des plannings suivants :	1,5
	Planning des travaux	0,5

	Planning des études	0,5
	Planning des délais de fabrication	0,5
C	Un descriptif détaillé spécifiant principalement :	4,5
	<p>Pour le macrolot 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Modes constructifs principaux - Méthodologie d'intervention - Expression des besoins particuliers nécessaires à la réalisation des travaux du lot concerné. <p>Pour les macrolots 11 et 12 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'intervention - Maintenabilité (coût de la maintenance/structure du SAV/facilité d'interventions) - Performance - Ergonomie 	2
	Les dispositions prises et mesures envisagées pour l'approvisionnement et la réalisation des travaux en site occupé.	1,5
	Les dispositions liées à la qualité environnementale	0,5
	La liste exacte des travaux non compris et des limites de fourniture. Le soumissionnaire ne doit en aucun cas faire usage de la formule « tous matériels et travaux non explicitement précisés ou définis ».	0,5
D	Mesures et organisation spécifique liées à la méthode BIM	2
	Note méthodologique de réalisation des études d'exécution sous BIM et de participation à la cellule de synthèse.	1
	Moyens matériels liés au BIM.	1
	TOTAL POINTS	10

Pour le critère n°1 : Qualité technique et méthodologique de l'offre pour les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 13

Jugée au vu du mémoire technique établi par l'entreprise explicitant les points détaillés ci-après :

	DESCRIPTIF	Nbre Points
A	Les moyens humains mobilisés pour l'exécution des prestations et notamment :	2
	Moyens mobilisés pour la réalisation de l'opération en études : organigramme / effectif (encadrement, projeteurs, personnel affecté à la synthèse, etc...)	0,5
	Moyens mobilisés pour la réalisation de l'opération en travaux : organigramme / effectif (encadrement, compagnons, etc...)	0,5
	<p>Moyens et méthodes d'ordonnancement, de pilotage et de coordination :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens mobilisés pour la réalisation de la coordination au sein du macro-lot : organigramme / effectif / méthodes - PAQ 	0,5
	<p>Les moyens en matière de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - méthodes et moyens pour assurer la sécurité des travailleurs - moyens d'identification des équipes - protections individuelles et collectives - gestion des déplacements 	0,5
B	La justification du respect du calendrier d'exécution des travaux avec communication par l'entreprise des plannings suivants :	1,5
	Planning des travaux	0,5
	Planning des études	0,5
	Planning des délais de fabrication	0,5
C	Un descriptif détaillé spécifiant principalement :	4,5

	Méthodologie d'intervention Expression des besoins particuliers nécessaires à la réalisation des travaux du lot concerné. Maintenabilité	2
	Les dispositions prises et mesures envisagées pour l'approvisionnement et la réalisation des travaux en site occupé.	1,5
	Les dispositions liées à la qualité environnementale	0,5
	La liste exacte des travaux non compris et des limites de fourniture. Le soumissionnaire ne doit en aucun cas faire usage de la formule « tous matériels et travaux non explicitement précisés ou définis ».	0,5
D	Mesures et organisation spécifique liée à la participation à la cellule de synthèse	2
	Note méthodologique de réalisation des études d'exécution et de participation à la cellule de synthèse.	1
	Moyens matériels.	1
	TOTAL POINTS	10

Pour le critère n°1 : Qualité technique et méthodologique de l'offre pour les lots 1, 8, 9 et 10

Jugée au vu du mémoire technique établi par l'entreprise explicitant les points détaillés ci-après :

	DESCRIPTIF	Nbre Points
A	Les moyens humains mobilisés pour l'exécution des prestations et notamment :	3
	Moyens mobilisés pour la réalisation de l'opération en études : organigramme / effectif (encadrement, projeteurs, personnel affecté à la synthèse, etc...)	1
	Moyens mobilisés pour la réalisation de l'opération en travaux : organigramme / effectif (encadrement, compagnons, etc...)	1
	Moyens et méthodes d'ordonnancement, de pilotage et de coordination : - Moyens mobilisés pour la réalisation de la coordination au sein du macro-lot : organigramme / effectif / méthodes - PAQ	0,5
	Les moyens en matière de sécurité : - méthodes et moyens pour assurer la sécurité des travailleurs - moyens d'identification des équipes - protections individuelles et collectives - gestion des déplacements	0,5
B	La justification du respect du calendrier d'exécution des travaux avec communication par l'entreprise des plannings suivants :	1,5
	Planning des travaux	0,5
	Planning des études	0,5
	Planning des délais de fabrication	0,5
C	Un descriptif détaillé spécifiant principalement :	5,5
	Méthodologie d'intervention Expression des besoins particuliers nécessaires à la réalisation des travaux du lot concerné. Maintenabilité	2,5
	Les dispositions prises et mesures envisagées pour l'approvisionnement et la réalisation des travaux en site occupé.	2,0
	Les dispositions liées à la qualité environnementale	0,5
	La liste exacte des travaux non compris et des limites de fourniture. Le soumissionnaire ne doit en aucun cas faire usage de la formule « tous matériels et travaux non explicitement précisés ou définis ».	0,5
	TOTAL POINTS	10

NOTAS :

Ce mémoire a pour objet de juger la qualité technique de l'offre de l'entreprise et ce par lot concerné.

Les renseignements indiqués dans ce Mémoire Technique Explicatif doivent être seulement et strictement liés à cette opération et au lot concerné objet du présent marché, et ne doivent pas être de simples énumérations de l'organisation des moyens généraux de l'entreprise.

Seules les réponses à ces points seront prises en compte pour les notations du critère « Qualité Technique » de l'offre.

La note du mémoire technique est la somme des notes des éléments qui le composent.

Système de notation des offres pour le critère « Prix » pour l'ensemble des lots:

Pour le critère n°2 : Prix des prestations

Note Critère 2 sur 10 points :

La note du critère n°2 sera déterminée par l'application de la formule suivante :

$$N2 = 10 \times [1 - (\text{offre notée} - \text{MD}) / \text{MD}]$$

Où :

- MD = offre la « moins disante », c'est-à-dire l'offre conforme, régulière et recevable dont le montant est le plus faible.

L'ensemble des montants utilisés dans le calcul décrit ci-dessus s'entend cumulé Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle.

Montants pris en compte en cas d'erreurs de calcul :

Dans le cas où les montants de l'acte d'engagement correspondent bien à ceux de la décomposition du prix global forfaitaire mais que des erreurs de multiplications, d'additions ou de reports y seraient constatées (ou dans le sous-détail d'un prix unitaire), la note prix sera calculée sur la base du montant non corrigé, le résultat de la correction sera cependant indiqué pour information dans le rapport d'analyse des offres. Si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier sa décomposition (ou son sous-détail) pour les mettre en harmonie avec le prix annoncé à l'acte d'engagement, en cas de refus, son offre sera éliminée car non cohérente.

Note finale :

La note finale sera la somme de la note obtenue, après pondération, sur la qualité technique et méthodologique de l'offre et sur le prix des prestations.

Les entreprises seront classées aux vues de leurs offres (base ou variante acceptée).

Le candidat qui aura obtenu la note finale la plus élevée sera classé en première position et ainsi de suite. Indépendamment des notes et du classement des offres pour chaque lot, la Maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'écart entre le prix des offres et l'estimation pour décider de proposer d'attribuer ou le déclarer le lot infructueux.

Par application des dispositions de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics du Code marchés Publics et dans l'hypothèse où le candidat retenu ne fournit pas la déclaration ou les certificats mentionnés dans un délai de sept jours calendaires à compter de la demande (courrier ou fax) du maître d'ouvrage, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront sur toute autre indication.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier sa décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire de l'acte d'engagement ; En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Enfin, des précisions pourront être demandées au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit donc être précisée (Art.59 décret), soit lorsque l'offre paraît anormalement basse (art. 53 Ordonnance – Article 60 décret) ou encore dans le cas de discordance entre le résultat de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve également la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

6 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

La transmission par fax et par courriel des dossiers de candidatures et des offres n'est pas autorisée.

Les candidats ne peuvent pas transmettre leur offre sous pli cacheté.

6.1 Transmission par voie électronique :

Les offres doivent être transmises par voie électronique

Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre.

Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.

Les candidats sont autorisés à transmettre, par voie électronique, leurs plis à l'adresse suivante

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

N° de référence de la consultation : AO DTP TX 17 03

Les soumissionnaires qui le souhaitent pourront prendre contact au n° de téléphone suivant : (08 92 23 21 20 prix d'un appel local) tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique dans l'accomplissement de ces opérations.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Les outils nécessaires au retrait et à la lecture des documents mis en ligne sont disponibles sur le site internet ci-dessus indiqué.

Le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son dossier de réponses et inversement.

Le choix du mode de transmission de l'ensemble des documents est irréversible et unique. Sinon, les plis seront considérés comme non recevables.

Concernant les conditions de présentation des plis électroniques, elles sont identiques à celles exigées pour les réponses sur support papier.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est de Niveau (***) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

La liste est consultable via le site :

<http://www.dgcis.gouv.fr/secteurs-professionnels/economie-numerique/securite-et-transaction>

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS, dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, à la personne publique, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son dossier de réponses.

Les règles d'usage de la signature électronique sont fixées au décret 2016-360 du 25 mars 2016 . **Pour être valide, la signature électronique doit remplir simultanément les conditions ci-dessous :**

- 1) la signature doit être apposée,
- 2) le certificat utilisé doit être validé à la date de la signature du document (ni échu, ni révoqué),
- 3) le certificat doit être établi au nom d'une personne physique autorisée à signer.

Le candidat qui effectue à la fois une transmission électronique et à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique informatique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des dossiers de réponses. Cette sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant de façon lisible la mention « copie de sauvegarde ». Le contenu du pli « copie de sauvegarde » respectera la même présentation que le dossier initial, la candidature et l'offre. Le Centre hospitalier de Périgueux n'accepte comme supports électroniques que les Clés USB, les CD ROM et les DVD non réinscriptibles lisibles sur un ordinateur individuel fonctionnant avec le système d'exploitation Windows. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : « xls, doc, pdf, jpg, »

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que si elle est reçue avant la date de remise des réponses et dans un des 2 cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la réponse transmise par voie électronique,
 - lorsque la réponse transmise par voie électronique est parvenue hors délais ou n'a pas pu être ouverte.
- Si la copie de sauvegarde n'est pas utilisée, elle est détruite.

Pour être valide, la signature électronique ou manuscrite doit être appliquée sur chaque document devant être signé (DC1, DC2, l'acte d'engagement et DC4 éventuel)

6.2 Présentation des candidatures et des offres

Les offres devront obligatoirement être rédigées en langue française. Il en est de même des documents commerciaux et techniques.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

L'unité monétaire est l'Euro

6.3 Date limite de dépôt de l'offre

Il est rappelé que la date limite de dépôt des offres est unique (**voir sur la page de garde du présent RC**). Les soumissionnaires devront prendre en compte le temps de téléchargement de leur offre sur la plateforme de la personne publique.

7 NOTIFICATION DES MARCHES

Le candidat sera avisé, dans la limite de validité des offres de la suite donnée à leur proposition (cf. art. 99 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Le candidat retenu recevra pour notification, une copie certifiée conforme à l'acte d'engagement signée du pouvoir adjudicateur, par envoi postal recommandé ou remise en main propre contre récépissé. Les dispositions du présent marché s'appliqueront au titulaire à partir de la notification.

8 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres**, une demande écrite de manière dématérialisée à :

La plateforme achatpublics.com dossier AO DTP TX 17 03

En cas de retrait anonyme du dossier de consultation sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat n'aura pas accès aux différentes correspondances, et notamment la publication des questions/réponses ou encore la modification du dossier de consultation en cours de marché. Ces correspondances seront adressées uniquement aux candidats identifiés.

La responsabilité du Pouvoir Adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse e-mail erronée ou n'a pas communiqué d'adresse électronique ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

9 REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES

Si durant la phase de chantier de la présente opération, le Maître d'ouvrage est amené à réaliser une opération complémentaire sur le même terrain, les prestations pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure négociée de l'article 30 7° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché.

Ce nouveau marché devra être conclu avant la fin des travaux de l'opération.

10 ANNEXES

Voir pages suivantes.

Périgueux, le

Le candidat

Mention Manuscrite

« lu et approuvé. »

et signature,

Le Directeur

du Centre Hospitalier de Périgueux

Thierry LEFEBVRE

10.1 Contenu du dossier de consultation

Tranche 2 du Plan Directeur
 Construction d'un bâtiment d'hospitalisation
 et restructuration du bâtiment B
 80, avenue Georges Pompidou, CS 61205 - 24019 PERIGUEUX Cedex

Conducteur d'Opération :
A2MO Bordeaux
 27, avenue Ile de France 33370 Artigues près Bordeaux
 Tél : 05.56.67.21.40 – Fax : 05.56.67.27.03 e-mail : bordeaux@a2mo.fr



DOSSIER DCE

Date:
Mai 2017

Echelle:
-

CCAP ANNEXE 01: LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER

Numéro:
CCAP AN 01

Indice:
A

Indice	Date	Modifications
0	Mai 2017	1ère diffusion
A	mai-17	mise à jour



Architecte Mandataire:

MICHEL BEAUVAIS ASSOCIES
 3, rue Charles Weiss - 75015 PARIS
 Tél : 01.53.68.66.90 - Fax : 01.53.68.66.99

e-mail : m.desprez@architecturemba.com



BET Structure - Fluides -
 Acoustique - VRD :

INGEROP
 18, rue des Deux Gares-CS 70081 - 92563 RUEIL MALMAISON Cedex
 Tél : 01.49.04.55.00 - Fax : 01.49.04.55.01

e-mail : sylvain.etienne@ingerop.com



Maîtrise d'Œuvre d'exécution
 et OPC :

CABINET PIQUET
 10, rue des Prés - 24000 PERIGUEUX10, rue des Prés - 24000 PERIGUEUX
 Tél : 05.53.53.93.11 - Fax : 05.53.03.49.31

e-mail : contact.pgx@piquet.pro



Économiste de la
 Construction :

JEAN-CLAUDE DRAUART
 41, rue du Général Leclerc - 94270 LE KREMLIN BICETRE
 Tél : 01.46.58.32.65 - Fax : 01.46.70.54.17

e-mail : jc.drauart@site41.com



Sous-traitant MBA HQE
 :Sous-traitant MBA HQE :

SAS OASIIS
 391, avenue de Jouques ZI Les Paluds - 13782 AUBAGNE Cedex
 Tél : 04.42.18.61.86 - Fax : 04.42.18.61.87

e-mail : oasisiis@oasisiis.fr



Sous-traitant BET
 Acoustique:

A.V.L.S.
 18, rue rue Charles de Gaulle - 91400 ORSAY
 Tél : 01.64.46.08.08 - Fax : 01.64.46.17.83

e-mail : laurenz.pien@avls-fr.com



Sous-traitant INGEROP
 BET Curage-Désamiantage-
 Dénolombae:

OMEGA ALLIANCE
 Les Ambassadeurs 2 – Entrée B2 - 1, allée des Nymphéas - 31240 L'UNION
 Tél : 05 61 41 17 18 e-mail : x.amiel@omegaalliance.fr



Bureau de Contrôle:

BUREAU VERITAS
 131, boulevard du Petit Change CS 21013 - 24000 PERIGUEUX
 Tél : 05.53.45.52.08 - Fax : 05.53.45.52.01

e-mail : severin.boutolleau@fr.bureauveritas.com



CSPS :

APAVE SUD EUROPE SAS
 Boulevard de Saltgourde - CS 20251 - 24054 PERIGUEUX Cedex
 Tél : 05.53.08.58.00 - Fax : 05.53.08.36.79

e-mail : pascal.chateau@apave.com

CHP2 AFFAIRE	DCE PHASE	MBA EMETTEUR	LTL LOT	NTE TYPE	TN NIVEAU	TB BÂTIMENT	TZ ZONE	AN 01 NUMERO	A INDICE
------------------------	---------------------	------------------------	-------------------	--------------------	---------------------	-----------------------	-------------------	------------------------	--------------------

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER

AFFAIRE	PHASE	EMETTEUR	NUMERO	INDICE	ECH.	FORMAT	NOM DU DOCUMENT			
---------	-------	----------	--------	--------	------	--------	-----------------	--	--	--

PIECES ECRITES :

REGLEMENT DE CONSULTATION

		MOA					REGLEMENT DE CONSULTATION			
--	--	-----	--	--	--	--	---------------------------	--	--	--

ACTE D'ENGAGEMENT

		MOA					ACTE D'ENGAGEMENT			
--	--	-----	--	--	--	--	-------------------	--	--	--

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

CHP2	DCE	MOA	CCAP	00			CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES			
CHP2	DCE	MBA	CCAP AN 01	A			ANNEXE 01 : LISTE DES DOCUMENTS CONSTITUANT LE DOSSIER DCE			
CHP2	DCE	JLP	CCAP AN 02	00			ANNEXE 02 : CALENDRIER GENERAL DE L'OPERATION			
CHP2	DCE	JLP/ING	CCAP AN 03	00			ANNEXE 03 : CALENDRIER DES ETUDES ET SYNTHESE			
CHP2	DCE	VERITAS	CCAP AN 04	00			ANNEXE 04 : RAPPORT INITIAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE (RICT)			
CHP2	DCE	APAVE	CCAP AN 05	00			ANNEXE 05 : PLAN GENERAL DE COORDINATION (PGC)			
CHP2	DCE	JLP	CCAP AN 06	00			ANNEXE 06 : NOTICE D'ORGANISATION DE CHANTIER			
CHP2	DCE	MBA	CCAP AN 07	00			ANNEXE 07 : PLAN DE PRINCIPE DE L'INSTALLATION DE CHANTIER			
CHP2	DCE	OASIIS	CCAP AN 08	00			ANNEXE 08 : CHARTE DE CHANTIER A FAIBLE NUISANCE			
CHP2	DCE	ING	CCAP AN 09	00			ANNEXE 09 : NOTE SUR L'UTILISATION DU SEDI			
CHP2	DCE	ING	CCAP AN 10	00			ANNEXE 10 : NOTE METHODOLOGIQUE BIM			
CHP2	DCE	ING	CCAP AN 11	00			ANNEXE 11 : NOTE D'ORGANISATION DE LA SYNTHESE			
CHP2	DCE	MOA	CCAP AN 12	00			ANNEXE 12 : ARRETES DU PERMIS DE CONSTRUIRE ET SES ATTENDUS			
CHP2	DCE	MOA	CCAP AN 13	00			ANNEXE 13 : CLAUSES ASSURANCES			
CHP2	DCE	MOA	CCAP AN 14	00			ANNEXE 14 : CONVENTION INTERCHANGE EDIFLEX			

CCTC (CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES COMMUNES)

CHP2	DCE	MOE	CCTC	00			CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES COMMUNES			
CHP2	DCE	JCD/ING	CCTC AN 01	00			ANNEXE 01 : LIMITES DE PRESTATIONS CHP - PROJET			
CHP2	DCE	JCD/ING	CCTC AN 02	00			ANNEXE 02 : LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LOTS			
CHP2	DCE	MOE	CCTC AN 03	00			ANNEXE 03 : PHASAGE : NOTICE, PLANNINGS ET PLANS			
CHP2	DCE	AVLS	CCTC AN 04	00			ANNEXE 04: NOTICE ACOUSTIQUE			
CHP2	DCE	OASIIS	CCTC AN 05	00			ANNEXE 05: NOTICE ENVIRONNEMENTALE			
CHP2	DCE	OASIIS	CCTC AN 06	00			ANNEXE 06: ETUDE DE FACTEUR LUMIERE JOUR			
CHP2	DCE	MBA	CCTC AN 07	00			ANNEXE 07: NOTICE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PC)			
CHP2	DCE	JCD	CCTC AN 08	00			ANNEXE 08: TABLEAU DE PORTES à compléter par additif au DCE			
CHP2	DCE	JCD	CCTC AN 09	00			ANNEXE 09: TABLEAU DE FINITION			
CHP2	DCE	MOA	CCTC AN 10A	00			ANNEXE 10A: DOSSIER DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX			
CHP2	DCE	MOA	CCTC AN 10B	00			ANNEXE 10B: DOSSIER DIAGNOSTIC PLOMB			
CHP2	DCE	MOA	CCTC AN 11	00			ANNEXE 11: DIAGNOSTIC STRUCTURE			
CHP2	DCE	MOA	CCTC AN 12	00			ANNEXE 12: DOSSIER ETUDES GEOTECHNIQUES ET POLLUTION DES SOLS (G2 PRO)			
CHP2	DCE	ING	CCTC AN 13	00			ANNEXE 13: NOTICE DE SECURITE INCENDIE (PC)			
CHP2	DCE	ING	CCTC AN 14	00			ANNEXE 14: CAHIER DES CHARGES DU SSI			
CHP2	DCE	ING	CCTC AN 15	00			ANNEXE 15: PLANS DE ZONING SSI			
CHP2	DCE	OASIIS	CCTC AN 16	00			ANNEXE 16: SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE			
CHP2	DCE	ING	CCTC AN 17	00			ANNEXE 17: RESULTATS DES CALCULS RT			
CHP2	DCE	MBA	CCTC AN 18	00			ANNEXE 18: CARNET DE VUES DE PRINCIPE 3D			

CCTP (CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES)

CHP2	DCE	ING	LOT 01 .1	00		A4	VRD			
		JCD	01 .2	0		A4	ESPACES VERTS			
CHP2	DCE	OMEGA	LOT 02 .1	00		A4	CURAGE / DESAMIANTAGE / DEPLOMBAGE + ANNEXE PLANS A3			
		ING	02 .2	00		A4	DEMOLITION / FONDATIONS / GROS ŒUVRE / CHARPENTE METALLIQUE			
		JCD	02 .3	00		A4	COUVERTURE / ETANCHEITE			
		ING	02 .4	00		A4	GESTION BIM LOTS SECOND ŒUVRE			
CHP2	DCE	JCD	LOT 03	00		A4	MENUISERIES EXTERIEURES / OCCULTATION / REVETEMENTS DE FACADES / BARDAGE VETURE			
CHP2	DCE	JCD	LOT 04	00		A4	CLOISONS - DOUBLAGES			
CHP2	DCE	JCD	LOT 05	00		A4	MENUISERIES INTERIEURES / AGENCEMENT			
CHP2	DCE	JCD	LOT 06	00		A4	PORTES AUTOMATIQUES			
CHP2	DCE	JCD	LOT 07	00		A4	PLAFONDS SUSPENDUS			
CHP2	DCE	JCD	LOT 08	00		A4	METALLERIE - SERRURERIE			
CHP2	DCE	JCD	LOT 09	00		A4	REVETEMENT DE SOLS SOUPLE			
CHP2	DCE	JCD	LOT 10	00		A4	REVETEMENTS MURAUX - PEINTURE			
CHP2	DCE	ING	LOT 11 .1	00		A4	CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION / DESENFUMAGE / RAILS LEVE MALADES			
		ING	11 .2	00		A4	SANITAIRE			
		ING	11 .3	00		A4	FLUIDES MEDICAUX			
		ING	11 .4	00		A4	TRANSPORT PNEUMATIQUE			
		ING	11 .5	00		A4	PAILLASSES			
CHP2	DCE	ING	LOT 12 .1	00		A4	COURANTS FORTS			
		ING	12 .2	00		A4	COURANTS FAIBLES / SSI / GTB			
CHP2	DCE	ING	LOT 13	00		A4	ASCENSEURS / MONTE-CHARGE / MONTE MALADE / PLATEFORME ELEVATRICE			

DPGF (DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE)

CHP2	DCE	ING	LOT 01 .1	00		A4	VRD			
		JCD	01 .2	00		A4	ESPACES VERTS			
CHP2	DCE	OMEGA	LOT 02 .1	00		A4	CURAGE / DESAMIANTAGE / DEPLOMBAGE			
		ING	02 .2	A		A4	DEMOLITION / FONDATIONS / GROS ŒUVRE / CHARPENTE METALLIQUE			
		JCD	02 .3	00		A4	COUVERTURE / ETANCHEITE			
		ING	02 .4	00		A4	GESTION BIM LOTS SECOND ŒUVRE			
CHP2	DCE	JCD	LOT 03	00		A4	MENUISERIES EXTERIEURES / OCCULTATION / REVETEMENTS DE FACADES / BARDAGE VETURE			
CHP2	DCE	JCD	LOT 04	00		A4	CLOISONS - DOUBLAGES			
CHP2	DCE	JCD	LOT 05	00		A4	MENUISERIES INTERIEURES / AGENCEMENT			
CHP2	DCE	JCD	LOT 06	00		A4	PORTES AUTOMATIQUES			
CHP2	DCE	JCD	LOT 07	00		A4	PLAFONDS SUSPENDUS			
CHP2	DCE	JCD	LOT 08	00		A4	METALLERIE - SERRURERIE			
CHP2	DCE	JCD	LOT 09	00		A4	REVETEMENT DE SOLS SOUPLE			
CHP2	DCE	JCD	LOT 10	00		A4	REVETEMENTS MURAUX - PEINTURE			
CHP2	DCE	ING	LOT 11 .1	00		A4	CHAUFFAGE / VENTILATION / CLIMATISATION / DESENFUMAGE / RAILS LEVE MALADES			
		ING	11 .2	00		A4	SANITAIRE			
		ING	11 .3	00		A4	FLUIDES MEDICAUX			
		ING	11 .4	00		A4	TRANSPORT PNEUMATIQUE			
		ING	11 .5	00		A4	PAILLASSES			
CHP2	DCE	ING	LOT 12 .1	A		A4	COURANTS FORTS			
		ING	12 .2	00		A4	COURANTS FAIBLES / SSI / GTB			
CHP2	DCE	ING	LOT 13	00		A4	ASCENSEURS / MONTE-CHARGE / MONTE MALADE / PLATEFORME ELEVATRICE			

PIECES GRAPHIQUES
PIECES GRAPHIQUES ARCHITECTE:
PLANS GENERAUX

CHP2	DCE	MBA	01	00	1/500°	A1	PLAN DE MASSE			
CHP2	DCE	MBA	02	00	1/500°	A3	PLANS GENERAUX			

PLANS BÂTIMENT D

CHP2	DCE	MBA	100	00	1/100°	A0	BATIMENT D - PLAN DU NIVEAU PARVIS (GALERIES) - 154.20 NGF			
CHP2	DCE	MBA	101	00	1/100°	A0	BATIMENT D - PLAN DU NIVEAU 0 - 160.91 & 160.39 NGF			
CHP2	DCE	MBA	102	00	1/100°	A0	BATIMENT D - PLAN DU NIVEAU 1 - 164.07 NGF			
CHP2	DCE	MBA	103	00	1/100°	A0	BATIMENT D - PLAN DU NIVEAU 2 - 167.89 NGF			
CHP2	DCE	MBA	104	00	1/100°	A0	BATIMENT D - PLAN DU NIVEAU 3 - 171.04 NGF			
CHP2	DCE	MBA	105	00	1/100°	A0	BATIMENT D - PLAN DU NIVEAU TOITURE			

PLANS BÂTIMENT B

CHP2	DCE	MBA	200	00	1/100°	A0	BATIMENT B - PLAN DU NIVEAU PARVIS (GALERIES) - 154.20 NGF			
CHP2	DCE	MBA	201	00	1/100°	A0	BATIMENT B - PLAN DU NIVEAU 0 - 160.91 & 160.39 NGF			
CHP2	DCE	MBA	202	00	1/100°	A0	BATIMENT B - PLAN DU NIVEAU 1 - 164.07 NGF			
CHP2	DCE	MBA	203	00	1/100°	A0	BATIMENT B - PLAN DU NIVEAU 2 - 167.89 NGF			
CHP2	DCE	MBA	204	00	1/100°	A0	BATIMENT B - PLAN DU NIVEAU 3 - 171.04 NGF			
CHP2	DCE	MBA	205	00	1/100°	A0	BATIMENT B - PLAN DU NIVEAU 4 - 174.22 NGF			
CHP2	DCE	MBA	206	00	1/100°	A0	BATIMENT B - PLAN DU NIVEAU TOITURE			

PLANS BÂTIMENT B-ANGIO

CHP2	DCE	MBA	301	00	1/100°	A1	BATIMENT B ANGIO - PLAN DU NIVEAU 0 - 160.91 NGF			
CHP2	DCE	MBA	302	00	1/100°	A1	BATIMENT B ANGIO - PLAN DU NIVEAU 1 - 164.07 NGF			
CHP2	DCE	MBA	303	00	1/100°	A1	BATIMENT B ANGIO - PLAN DU NIVEAU 2 - 167.89 NGF			
CHP2	DCE	MBA	304	00	1/100°	A1	BATIMENT B ANGIO - PLAN DU NIVEAU TERRASSE - LOCAUX TECHNIQUES - 171.99 NGF			
CHP2	DCE	MBA	305	00	1/100°	A1	BATIMENT B ANGIO - PLAN DU NIVEAU TOITURE			

FAÇADES ET COUPES GENERALES

CHP2	DCE	MBA	401	00	1/200°	A0	FAÇADES BAT D			
CHP2	DCE	MBA	402	00	1/200°	A0	FAÇADES BAT B			
CHP2	DCE	MBA	403	00	1/200°	A2	FAÇADES BAT B ANGIO			
CHP2	DCE	MBA	404	00	1/200°	A0	COUPES BÂTIMENTS D, B et B-ANGIO			

CARNETS

CHP2	DCE	MBA	500	00	1/500°	A3	CARNET DE SECURITE INCENDIE			
CHP2	DCE	MBA	501	00	1/500°	A3	CARNET DE REPERAGE DES REVÊTEMENTS DE SOLS			
CHP2	DCE	MBA	502	00	1/500°	A3	CARNET DE REPERAGE DES REVÊTEMENTS MURAUX ET PROTECTIONS			
CHP2	DCE	MBA	503	00	1/500°	A3	CARNET DE REPERAGE DES FAUX-PLAFONDS			
CHP2	DCE	MBA	504	00	1/500°	A3	CARNET DE REPERAGE DES MENUISERIES INTERIEURES ET AGENCEMENTS			
CHP2	DCE	MBA	505	00	1/500°	A3	CARNET DE REPERAGE DES PORTES			
CHP2	DCE	MBA	506	00		A3	CARNET DES MENUISERIES EXTERIEURES			

CHP2	DCE	MBA	600	00		A3	CARNET DE MENUISERIES INTERIEURES ET AGENCEMENT			
CHP2	DCE	MBA	700	A	1/50°	A3	CARNET DE LOCAUX TYPE			
CHP2	DCE	MBA	800	00		A3	CARNET DE DETAILS ARCHITECTE			

PIECES GRAPHIQUES TECHNIQUES:

LOT 01.1 VRD

PLANS GENERAUX

CHP2	DCE	ING	011 1 000	00	1/200	A0	Plan d'état des lieux			
CHP2	DCE	ING	011 1 001	00	1/200	A0	Plan des démolitions			
CHP2	DCE	ING	011 1 002	00	1/200	A0	Plan de coordination des réseaux			
CHP3	DCE	ING	011 1 003	0	1/200	A0	Plan d'aménagement, revêtements et nivellements			

LOT 02.2 GROS ŒUVRE

PLANS BÂTIMENT B

CHP2	DCE	ING	022 0 200	00	1/100	A0	BMT1-Plancher Bas Fondations			
CHP2	DCE	ING	022 1 210	00	1/100	A0	BMT1-Plancher Haut Niveau Parvis			
CHP2	DCE	ING	022 1 220	00	1/100	A0	BMT1-Plancher Haut Niveau N0			
CHP2	DCE	ING	022 1 230	00	1/100	A0	BMT1-Plancher Haut Niveau N1			
CHP2	DCE	ING	022 1 240	00	1/100	A0	BMT1-Plancher Haut Niveau N2			
CHP2	DCE	ING	022 1 250	00	1/100	A0	BMT1-Plancher Haut Niveau N3 et N4			
CHP2	DCE	ING	022 1 290	00	1/100	A0	BMT2-Planchers Hauts Tous niveaux			
CHP2	DCE	ING	022 4 290	00	1/100	A0	BMT1-PSE portique architectural			

PLANS BÂTIMENT B-ANGIO

CHP2	DCE	ING	022 0 300	00	1/100	A0	BAT B-Angio - Plancher Bas Fondations			
CHP2	DCE	ING	022 1 320	00	1/100	A0	BAT B-Angio - Plancher Haut Niveau N0			
CHP2	DCE	ING	022 1 330	00	1/100	A0	BAT B-Angio - Plancher Haut Niveau N1			
CHP2	DCE	ING	022 1 340	00	1/100	A0	BAT B-Angio - Plancher Haut Niveau N2 et N3			

PLANS BÂTIMENT D

CHP2	DCE	ING	022 0 110	00	1/100	A0	BAT D-Plancher Bas Fondations Niveau Parvis			
CHP2	DCE	ING	022 0 120	00	1/100	A0	BAT D-Plancher Bas Fondations Niveau N0			
CHP2	DCE	ING	022 1 110	00	1/100	A0	BAT D-Plancher Haut Niveau Parvis			
CHP2	DCE	ING	022 1 120	00	1/100	A0	BAT D-Plancher Haut Niveau N0			
CHP2	DCE	ING	022 1 130	00	1/100	A0	BAT D-Plancher Haut Niveau N1			
CHP2	DCE	ING	022 1 140	00	1/100	A0	BAT D-Plancher Haut Niveau N2			
CHP2	DCE	ING	022 1 150	00	1/100	A0	BAT D-Plancher Haut Niveaux N3 et N4			
CHP2	DCE	ING	022 4 120	00	1/100	A0	BAT D-Coupole			

LOT 11.1 CVC

SCHEMAS / SYNOPTIQUES

CHP2	DCE	ING	111 0 000	00	SE	A3	Schémas de principes aérauliques			
CHP2	DCE	ING	111 0 001	00	SE	A3	Schémas de principes hydrauliques			
CHP2	DCE	ING	111 0 003	0	SE	A3	Synoptiques de désenfumage			
CHP2	DCE	ING	111 0 002	00	SE	A3	D-Carnet de maquettage des LT - CVC			
CHP2	DCE	ING	111 0 004	00	SE	A3	B-Carnet de maquettage des LT - CVC			
CHP2	DCE	ING	111 0 005	00	SE	A3	BA-Carnet de maquettage des LT - CVC			
CHP2	DCE	ING	111 3 000	0	SE	A3	Légende CVC			

PLANS BÂTIMENT D

CHP2	DCE	ING	111 1 110	00	1/100	A0	D-NP-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 120	00	1/100	A0	D-N0-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 130	00	1/100	A0	D-N1-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 140	00	1/100	A0	D-N2-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 150	00	1/100	A0	D-N3-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 170	00	1/100	A0	D-TO-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 0 190	00	1/100	A3	D-TN-Principe de zonings généraux CVC			

PLANS BÂTIMENT B

CHP2	DCE	ING	111 1 220	00	1/100	A0	B-N0-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 230	00	1/100	A0	B-N1-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 240	00	1/100	A0	B-N2-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 250	00	1/100	A0	B-N3-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 260	00	1/100	A0	B-N4-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 270	00	1/100	A0	B-NT-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 0 290	00	1/100	A3	B-TN-Principe de zonings généraux CVC			

PLANS BÂTIMENT B-ANGIO

CHP2	DCE	ING	111 1 320	00	1/100	A0	B-Angio-N0-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 330	00	1/100	A0	B-Angio-N1-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 340	00	1/100	A0	B-Angio-N2-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage et locaux type			
CHP2	DCE	ING	111 1 370	00	1/100	A0	B-Angio-NT-Principe de cheminement des réseaux CVC Désenfumage			
CHP2	DCE	ING	111 0 390	00	1/100	A3	B-Angio-TN-Principe de zonings généraux CVC			

LOT 11.2 SANITAIRE

SCHEMAS / SYNOPTIQUES

CHP2	DCE	ING	112 0 000	00	SE	A3	Schéma de principe sanitaire			
CHP2	DCE	ING	112 0 001	00	SE	A3	Carnet de maquettage des locaux techniques			
CHP2	DCE	ING	112 4 000	00	var	A3	Carnet de détails des raccordements des équipements sanitaires			
CHP2	DCE	ING	112 0 002	00	SE	A0	Synoptique hydraulique			
CHP2	DCE	ING	112 0 003	00	SE	A0	Synoptique de principe RIA			
CHP2	DCE	ING	112 3 000	00	SE	A3	Légende PLB			

PLANS BÂTIMENT D

CHP2	DCE	INGP	112 1 110	00	1/100	A0	D-NP-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	INGP	112 1 120	00	1/100	A0	D-N0-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	INGP	112 1 130	00	1/100	A0	D-N1-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 140	00	1/100	A0	D-N2-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 150	00	1/100	A0	D-N3-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 170	00	1/100	A0	D-NT-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			

PLANS BÂTIMENT B

CHP2	DCE	ING	112 1 210	00	1/100	A0	B-NP-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 220	00	1/100	A0	B-N0-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 230	00	1/100	A0	B-N1-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 240	00	1/100	A0	B-N2-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 250	00	1/100	A0	B-N3-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 260	00	1/100	A0	B-N4-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 270	00	1/100	A0	B-NT-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			

PLANS BÂTIMENT B-ANGIO

CHP2	DCE	ING	112 1 320	00	1/100	A0	B-Angio-N0-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 330	00	1/100	A0	B-Angio-N1-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 340	00	1/100	A0	B-Angio-N2-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			
CHP2	DCE	ING	112 1 370	00	1/100	A0	B-Angio-NT-Principe de cheminement des réseaux sanitaire et incendie			

LOT 11.3 FLUIDES MEDICAUX**SCHEMAS / SYNOPTIQUES**

CHP2	DCE	ING	113 0 000	00	SE	A3	Schéma de principe fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 0 001	00	1/50	A3	Carnet de maquettage des locaux techniques			
CHP2	DCE	ING	113 0 002	00	SE	A0	Synoptique			
CHP2	DCE	ING	113 3 000	00	SE	A3	Légende FLM			

PLANS BÂTIMENT D

CHP2	DCE	ING	113 1 110	00	1/100	A0	D-NP-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 120	00	1/100	A0	D-N0-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 130	00	1/100	A0	D-N1-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 140	00	1/100	A0	D-N2-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 150	00	1/100	A0	D-N3-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			

PLANS BÂTIMENT B

CHP2	DCE	ING	113 1 210	00	1/100	A0	B-NP-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 220	00	1/100	A0	B-N0-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 230	00	1/100	A0	B-N1-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 240	00	1/100	A0	B-N2-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 250	00	1/100	A0	B-N3-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 260	00	1/100	A0	B-N4-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			

PLANS BÂTIMENT B-ANGIO

CHP2	DCE	ING	113 1 330	00	1/100	A0	B-Angio-N1- Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			
CHP2	DCE	ING	113 1 340	00	1/100	A0	B-Angio-N2-Principe de cheminement des réseaux fluides médicaux			

LOT 11.4 TRANSPORT PNEUMATIQUE**PLANS GENERAUX**

CHP2	DCE	ING	114 1 090	00	1/200	A3	TB-Principe de cheminement des réseaux pneumatiques			
------	-----	-----	-----------	----	-------	----	---	--	--	--

LOT 12.1 COURANTS FORTS**SCHEMAS / SYNOPTIQUES**

CHP2	DCE	ING	121 0 000	00	SE	A0	Synoptique de distribution BT existant			
CHP2	DCE	ING	121 0 001	00	SE	A0	Synoptique de principe de la distribution BT projetée			
CHP2	DCE	ING	121 0 002	00	SE	A0	Synoptique de principe des TD			
CHP2	DCE	ING	121 1 003	00	1/50	A3	Maquettage des locaux techniques du bâtiment C			
CHP2	DCE	ING	121 4 000	00	SE	A3	Carnet de détails CFO			
CHP2	DCE	ING	121 3 000	00	SE	A3	Légende CFO			

PLANS GENERAUX

CHP2	DCE	ING	121 1 010	00	1/100	A0	Plan de cheminement niveau parvis des alimentations B, B-Angio et D depuis bâtiment C			
CHP2	DCE	ING	121 1 020	00	1/100	A0	Plan de cheminement au N0 des alimentations B, B-Angio et D depuis bâtiment C			

PLANS CHEMINEMENT BÂTIMENT D

CHP2	DCE	ING	121 1 110	00	1/100	A0	D-NP-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 120	00	1/100	A0	D-N0-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 130	00	1/100	A0	D-N1-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 140	00	1/100	A0	D-N2-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 150	00	1/100	A0	D-N3-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 170	00	1/100	A0	D-NT-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			

PLANS CHEMINEMENT BÂTIMENT B

CHP2	DCE	ING	121 1 210	00	1/100	A0	B-NP-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 220	00	1/100	A0	B-N0-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 230	00	1/100	A0	B-N1-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 240	00	1/100	A0	B-N2-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 250	00	1/100	A0	B-N3-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 260	00	1/100	A0	B-N4-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 270	00	1/100	A0	B-NT-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			

PLANS CHEMINEMENT BÂTIMENT B-ANGIO

CHP2	DCE	ING	121 1 320	00	1/100	A0	B-Angio-N0-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 330	00	1/100	A0	B-Angio-N1-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 340	00	1/100	A0	B-Angio-N2-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			
CHP2	DCE	ING	121 1 370	00	1/100	A0	B-Angio-NT-Principe de cheminement des cdc CFO / Zoning d'influence des TDs			

PLANS IMPLANTATION BÂTIMENT D

CHP2	DCE	ING	121 2 110	00	1/100	A0	D-NP-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 120	00	1/100	A0	D-N0-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 130	00	1/100	A0	D-N1-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 140	00	1/100	A0	D-N2-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 150	00	1/100	A0	D-N3-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 170	00	1/100	A0	D-NT-Principe d'implantation des équipements CFO			

PLANS IMPLANTATION BÂTIMENT B

CHP2	DCE	ING	121 2 210	00	1/100	A0	B-NP-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 220	00	1/100	A0	B-N0-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 230	00	1/100	A0	B-N1-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 240	00	1/100	A0	B-N2-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 250	00	1/100	A0	B-N3-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 260	00	1/100	A0	B-N4-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 270	00	1/100	A0	B-TO-Principe d'implantation des équipements CFO			

PLANS IMPLANTATION BÂTIMENT B-ANGIO

CHP2	DCE	ING	121 2 320	00	1/100	A0	B-Angio-N0-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 330	00	1/100	A0	B-Angio-N1-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 340	00	1/100	A0	B-Angio-N2-Principe d'implantation des équipements CFO			
CHP2	DCE	ING	121 2 370	00	1/100	A0	B-Angio-NT-Principe d'implantation des équipements CFO			

LOT 12.2 COURANTS FAIBLES**SCHEMAS / SYNOPTIQUES**

CHP2	DCE	ING	122 0 000	00	SE	A0	Synoptique de principe VDI bâtiments D, B et B-ANGIO			
CHP2	DCE	ING	122 0 001	00	SE	A0	Synoptique de principe SSI projeté bâtiment D, B et B-ANGIO			
CHP2	DCE	ING	122 0 002	00	SE	A0	Synoptique de principe Appel Malade et Appel Vital projeté bâtiments D, B et B-ANGIO			
CHP2	DCE	ING	122 0 003	00	SE	A3	Carnet de détails des principes GTB			
CHP2	DCE	ING	122 0 004	00	SE	A3	Synoptique de principe GTB existant du site			
CHP2	DCE	ING	122 0 005	00	SE	A3	Synoptique de principe GTB projeté du site			
CHP2	DCE	ING	122 4 001	00	SE	A3	Carnet de détails CFA			
CHP2	DCE	ING	122 3 000	00	SE	A3	Legende CFA			

PLANS GENERAUX

CHP2	DCE	ING	122 1 010	00	1/100	A0	Plan du niveau parvis de cheminement des alimentations des bâtiments B, B-ANGIO et D depuis bâtiment C			
CHP2	DCE	ING	122 1 020	00	1/100	A0	Plan du N0 de cheminement des alimentations des bâtiments B, B-ANGIO et D depuis bâtiment C			

PLANS CHEMINEMENT BÂTIMENT D

CHP2	DCE	ING	122 1 110	00	1/100	A0	D-NP-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 120	00	1/100	A0	D-N0-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 130	00	1/100	A0	D-N1-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 140	00	1/100	A0	D-N2-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 150	00	1/100	A0	D-N3-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 170	00	1/100	A0	D-N4-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			

PLANS CHEMINEMENT BÂTIMENT B

CHP2	DCE	ING	122 1 210	00	1/100	A0	B-NP-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 220	00	1/100	A0	B-N0-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 230	00	1/100	A0	B-N1-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 240	00	1/100	A0	B-N2-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 250	00	1/100	A0	B-N3-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 260	00	1/100	A0	B-N4-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 270	00	1/100	A0	B-NT-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 320	00	1/100	A0	B-Angio-N0-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 330	00	1/100	A0	B-Angio-N1-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 340	00	1/100	A0	B-Angio-N2-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			
CHP2	DCE	ING	122 1 370	00	1/100	A0	B-Angio-NT-Principe de cheminement des cdc CFA / Zoning d'influence VDI			

PLANS IMPLANTATION BÂTIMENT D

CHP2	DCE	ING	122 2 110	00	1/100	A0	D-NP-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 120	00	1/100	A0	D-N0-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 130	00	1/100	A0	D-N1-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 140	00	1/100	A0	D-N2-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 150	00	1/100	A0	D-N3-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 170	00	1/100	A0	D-NT-Principe d'implantation des équipements CFA			

PLANS IMPLANTATION BÂTIMENT B

CHP2	DCE	ING	122 2 210	00	1/100	A0	B-NP-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 220	00	1/100	A0	B-N0-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 230	00	1/100	A0	B-N1-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 240	00	1/100	A0	B-N2-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 250	00	1/100	A0	B-N3-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 260	00	1/100	A0	B-N4-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 270	00	1/100	A0	B-NT-Principe d'implantation des équipements CFA			

PLANS IMPLANTATION BÂTIMENT B-ANGIO

CHP2	DCE	ING	122 2 320	00	1/100	A0	B-Angio-N0-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 330	00	1/100	A0	B-Angio-N1-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 340	00	1/100	A0	B-Angio-N2-Principe d'implantation des équipements CFA			
CHP2	DCE	ING	122 2 370	00	1/100	A0	B-Angio-NT-Principe d'implantation des équipements CFA			

PRE-SYNTHESE**PLANS BÂTIMENT D**

CHP2	DCE	ING	150 4 190	00	1/50	A3	Bâtiment D - Carnet de coupe de coordination des réseaux			
------	-----	-----	-----------	----	------	----	--	--	--	--

PLANS BÂTIMENT B

CHP2	DCE	ING	150 4 290	00	1/50	A3	Bâtiment B - Carnet de coupe de coordination des réseaux			
------	-----	-----	-----------	----	------	----	--	--	--	--

PLANS BÂTIMENT B-ANGIO

CHP2	DCE	ING	150 4 390	00	1/50	A3	Bâtiment B-Angio - Carnet de coupe de coordination des réseaux			
------	-----	-----	-----------	----	------	----	--	--	--	--

DOCUMENTS NUMERIQUES CONCERNANT L'EXISTANT

VOIR LISTE DES DOCUMENTS PAGES SUIVANTES

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

LISTE DES DOCUMENTS NUMERIQUES CONCERNANT L'EXISTANT

15 07 21 CHP2 DOCS EXISTANTS.rar

2_Plan g+@om+¿tre

- BAT B - ALTIMETRIE DES NIVEAUX.pdf
- PLAN MASSE - NUMEROS BATIMENTS.pdf
- PLAN MASSE.dwg
- PLAN TOPO.dwg

3_Plans des existants

- BATIMENT B - PLAN REPERAGE PHASES CONSTRUCTION ET NIVEAUX.pdf
- SURFACES BATIMENTS (Hors DNA).pdf

Coupes Bat B

- Plan (037) Coupe sur Tranche 2.dwg
- plans034.tif
- plans035.tif
- plans036.tif
- plans037.tif

Coupes-Fa+°ades B-C

- 845 MEP DOE COUPES avril 11.dwg
- 845 MEP DOE FACADES avril 11.dwg
- 845 MEP DOE PATIOS01020310111415 avril 11.dwg
- 8453 COUPE AA-DOE.dwg
- 8453 COUPE BB-DOE.dwg
- 8453 COUPE CC-DOE.dwg
- 8453 COUPE DD-DOE.dwg
- 8453 COUPE EE-DOE.dwg
- 8453 FACADE EST ENTREE.dwg
- 8453 FACADE OUEST ENTREE.dwg
- 8453 FACADE SAMU.dwg
- 8453 FACADE SUD ENTREE.dwg
- 8453 FACADES .dwg
- 8453 PATIOS 01 02 03 10 11 14 15 avr 11.dwg

Galerie logistique et technique

- GALERIE - Plan_topo 2003.dwg
- GALERIE - Vue en plan 2003.dwg
- GALERIE -Profils 2003.dwg
- PLAN NIVEAU GALERIE (2015).dwg
- PROFIL GALERIE SOUTERRAINE (2015).dwg

Plans Bat A-B-C

- B+ótiment C - Niveau Mezzanine.dwg
- B+ótiments A-B-C - Niveau 0.dwg
- B+ótiments A-B-C - Niveau 1.dwg
- B+ótiments A-B-C - Niveau 2.dwg
- B+ótiments A-B-C - Niveau 3.dwg
- B+ótiments A-B-C - Niveau 4.dwg
- B+ótiments A-B-C - Niveau 5.dwg
- B+ótiments A-B-C - Niveau Parvis.dwg
- B+ótiments A-B-C - VERIFICATION.dwg
- PLAN APD - Stérilisation - 2015-07-02.dwg

Plans Batiment B

- Gaine technique ventilation.pdf
- Gaines existantes_appareils +@l+@vateurs _b+ótiment B CHP.pdf
- Plan CFO Niv2-Tranche3.pdf
- Plan fluides m+@dicaux Niv1-Tranche2.pdf
- Plan fluides m+@dicaux Niv1-Tranche3.pdf
- Plan fluides m+@dicaux Niv3-Tranche3.pdf
- Plan LT ventilation Toiture-Tranche2.pdf
- Plan LT Ventilation Toiture-Tranche3.pdf
- Plan plomberie-sanitaire Niv1-Tranche2.pdf
- Plan plomberie-sanitaire Niv1-Tranche3.pdf
- Plan plomberie-sanitaire Niv2-Tranche2.pdf
- Plan plomberie-sanitaire Niv2-Tranche3.pdf
- Plan plomberie-sanitaire Niv3-Tranche2.pdf
- Plan plomberie-sanitaire Niv3-Tranche3.pdf
- Plan plomberie-sanitaire Terrasse-Tranche3.pdf
- Plan Ventilation Niv1-Tranche2.pdf
- Plan Ventilation Niv2-Tranche2.pdf
- Plan Ventilation Niv3-Tranche2.pdf

Plan Ventilation Terrasse-Tranche2.pdf
Projets en cours
CHP - Plan Future St+@rilisation JPEG.jpg
CHP - Plan Future St+@rilisation PDF.pdf

4_Plans des r+@seaux
RESEAU EAU GLACEE VERS BATIMENT B n-| 10.pdf
BATIMENT C - SYNTHESE RESEAUX EN GALERIE.dwg
CHAUFFAGE - RESEAUX EN GALERIE.dwg
EAU - RESEAUX EN GALERIE.dwg
FLUIDES MEDICAUX EN GALERIE.dwg
PARATONNERRES.dwg
RESEAUX EAUX USEES - VANNES - PLUVIALES.dwg

XREF
archi
8453 PL RDJ-k DOE.dwg
LOT 02 - EIFFAGE-GTM
CHP_SYN_LOT 02_X21.dwg
LOT 04 - GARRIGUES
CHP-SYN-04-ME-RDJ.dwg
LOT 05 - DLP
CHP_SN _05_SE_RDJ.dwg
LOT 08 - SIAT
CHP_SYN_08_FP_RDJ.dwg
LOT 10 - PLAMURSOL
CHP_SYN_09-10_CF-RS_RDJ.dwg
LOT 12 - AXIMA
CHP_SYN_12_CVC_RDJ.dwg
LOT 13 - SOPCZ
CHP-SYN-13-NGF154.20.dwg
LOT 14 - SPIE
RDJ
CHP-SYN-14-15-ECL-RDJ.dwg
CHP-SYN-14-15-SSI-RDJ.dwg
LOT 19 - ALS
CHP-SYN-19-FM-RDJ.dwg

5_Etude de sol
SBX2.F.0060.pdf
Ancienne +@tudes de sol
Mission G12 - Batiment C - partie1.pdf
Mission G12 - Batiment C - partie2.pdf
Mission G12 - Centrale +@lectrique CHP.pdf

6_S+@curit+@ incendie
SSI Bat B
GALERIE TECHNIQUE.dwg
Niveau 0 et Sous-sol.dwg
Niveau 1.dwg
Niveau 2.dwg
Niveau 3.dwg
Niveau 4.dwg
SSI Bat C
ZONES DE DETECTION.pdf
ZONES DE SECURITE.pdf

7_Sch+@ma de principe - Synoptique
CVC
DOE-PP-001-Sch+@ma de principe hydraulique.pdf
PRODUCTION EAU GLACEE - SCHEMA DE PRINCIPE.pdf
Electricit+@ Courants Faibles
CFA_SYNOPTIQUE_IND C_DOE.dwg
GTC - SYNOPTIQUE.pdf
RESEAU INFORMATIQUE 2013.pdf
Synoptique VDI - CHP - Travaux batiment B.pdf
Synoptiques T+@l+@phonie_CHP.pdf
Synoptique appel d'urgence
N1-070177M054-v2-B.DWG
N1-070177M055-v2-D.dwg
Electricit+@ Courants Forts
MESURES DE PUISSANCES ELECTRIQUES_CHP.pdf
Sch+@ma de principe Onduleurs_CHP.pdf
Basse Tension
SYNOPTIQUE TGBT BATIMENT B n-| 10.pdf
SYNOPTIQUE TGBT BATIMENT C n-| 15.pdf

TG OND 1 HQM - IND E.pdf
 TG OND 2 HQA - IND E.pdf
 TGBT A BATIMENT C - DOE.pdf
 TGBT B BATIMENT C - DOE.pdf
 TGBT et TD HQA_CHP.pdf
 TGBT et TD HQM_CHP.pdf
 TS SALLE ANGIO INDICE D.dwg

Haute Tension
 HTA - SYNOPTIQUE DISTRIBUTION.dwg
 Plan implantation et guide g+@nie civil poste de transformation .dwg
 POSTE TRANSFO - BAT C - D+@tail local -1.50.pdf
 POSTE TRANSFO - BAT C - Localisation - 1.100.pdf
 POSTE TRANSFO. BAT. B 10 -TGBT-IND B.dwg

Fluides M+@dicaux
 AIR COMPRIME MEDICAL - SYNOPTIQUE RESEAU.pdf
 OXYGENE - SYNOPTIQUE RESEAU.pdf
 PROTOXYDE D'AZOTE - SYNOPTIQUE RESEAU.pdf
 VIDE - SYNOPTIQUE RESEAU.pdf

Foudre
 Couverture Paratonnerre CHP.pdf
 DETAIL Foudre-IND B-DOE.dwg
 FACADE-IND C-DOE.dwg
 Patio3-IND B-DOE.dwg
 PL TOITURE-IND C-DOE.dwg

Pneumatique
 Document technique AEROCOM AC3000_CHP.pdf
 Plans et Synoptique Pneumatique_CHP.pdf

10_Diagnostic
 2014-01-22 - RAPPORT ANALYSE AMIANTE PUIITS DE JOUR.pdf
 2014-11-05 - RAPPORT ANALYSE AMIANTE CALORIFUGE BMT2.pdf
 Diagnostic Amiante partie 1 - Batiment B.pdf
 Diagnostic Amiante partie 2 - Batiment B.pdf
 Diagnostic Plomb - Batiment B.pdf
 RAPPORT REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX - Oncologie et Imagerie m+@dicale.pdf

Etude de faisabilit+@ structurelle (extension gaine d'ascenseur et escalier)
 Annexe 2 - Plan +@tat des lieux.pdf
 Annexe 3 - Points des descentes de charges.pdf
 Annexe 4 - Plan demande Ma+«tre d'Ouvrage.pdf
 Annexe 5 - Plan proposition BET.pdf
 Etude de faisabilit+@.pdf

Etude de faisabilit+@ structurelle (extension Niv1 - batiment BMT1)
 Annexe 1 - Plan projet - Demande Ma+«tre d'Ouvrage.pdf
 Annexe 2 - Plan proposition 01.pdf
 Annexe 3 - Proposition alternative.pdf
 Etude de faisabilit+-«.pdf

11_Annexes compl+@mentaires
 ANALYSE EAU ARS 27-08-2014.pdf
 BMT 2 - PLANCHER HAUT SOUS-SOL - AS.pdf
 IFSI - COUPES AB et CD.pdf
 PRESSIONS ET DEBITS PI 2015.pdf
 BMT1 - Niveau 0 - FM zone consultations.dwg
 BMT1 - Niveau 1 - FM zone Chirurgie ambulatoire + BMT 2 R+@animation.dwg
 FACADES ADMINISTRATION.dwg
 Plan TOPO avec fil d'eau r+@seaux EP EU en dessous administration.dwg

Plans BA - Consultation et Chir Ambu
 DOE SECTEUR R.xls
 R31.dwg
 R32.dwg
 R41.dwg
 R42.dwg
 R51.dwg
 R52.dwg
 R92.dwg

Plans BA - Imagerie et Onco
 13133_armatures DOE.dwg
 13133_NDC01-A_haut niveau 1-verif des planchers.PDF
 13133_NDC02-B_haut niveau 0-renforcement plancher sous scanners.PDF
 13133_NDC03_haut niveau 0 - renforcement plancher sous IRM.PDF
 13133_S01-B_Zone imagerie_Bas du niveau 0 coffrage.pdf
 13133_S02-A_Zone imagerie_Haut du niveau 0 coffrage.pdf
 13133_S03-A_Zone imagerie_Cour anglaises niveau 0 coffrage.PDF

13133_S04-C_Zone oncologie_Haut du niveau 0 coffrage.pdf
 13133_S07_Zone imagerie_Haut du niveau 1 coffrage.pdf
 13133_S08-A_Zone oncologie_Haut du niveau 1 coffrage.pdf
 13133_S09_ouvertures salles radio niveau 1 coffrage.PDF
 13133_S10_Zone BMT1_Haut du niveau 2 coffrage.pdf
 13133_S11_zone BMT 3- ht des niveaux 2,3,4 coffrage.PDF
 13133_S12-A_renfort sous IRM niveau 0 coffrage.PDF
 13133_S20_niveau 0 armatures.PDF
 13133_S21-A_cour anglaises niveau 0 armatures.PDF
 13133_S22-A_haut niveau 1 armatures.PDF
 13133_S23-B_haut niveau 0 - renforcement des planchers.PDF
 13133_S24_haut niveau 1 - renforcement des planchers.PDF
 13133_S25_haut niveau 2 armatures.PDF
 13133_S26_haut des niveaux 2,3,4 - renforcement des planchers.PDF
 13133_S27_renfort sous IRM niveau 0 armatures.PDF

Plans CVC - Consultation et Chir Ambu
 AXI PE N1 012 023 A - Niveau terrasse.pdf
 AXI PE RB 012 010 A - Rez De Chauss+@e Bas Centrale Consultat.pdf
 AXI PE RH 012 018 A - Rez De Chauss+@e Haut R+@animation (Exis.pdf
 AXI PE RH 012 019 A - Rez De Chauss+@e Haut Consultation Pneu.pdf
 AXI PE VS 012 011 A - Rez De Chauss+@e Bas Vide Sanitaires.pdf

Plans CVC - Imagerie et Onco
 01-DOE-SCH01-A.pdf
 01-DOE-SCH01-affiche.pdf
 01-DOE-SCH02-A.pdf
 01-DOE-SCH02-affiche.pdf
 01-DOE-SCH02-affichex.pdf
 01-DOE-SCH03.pdf
 02-DOE-VECR05-A.pdf
 03-DOE-VE03-A.pdf
 03-DOE-VE04-A.pdf
 04-DOE-DE01-A.pdf
 04-DOE-DE02-A.pdf
 04-DOE-DE03-B.pdf
 04-DOE-DE04-A.pdf
 05-DOE-PS04-A.pdf
 05-DOE-PS05-A.pdf
 05-DOE-PS06-A.pdf

Plans structure B+@timent B
 Plans BMT1
 BMT 1 - ARMATURES POTEAUX LOCAL TECHNIQUE.pdf
 BMT 1 - ARMATURES POTEAUX Niveau 0.pdf
 BMT 1 - ARMATURES POTEAUX Niveau 1.pdf
 BMT 1 - FONDATIONS - COFFRAGE.pdf
 BMT 1 - FONDATIONS - P.H. VS - ARMATURES 1+@re planche.pdf
 BMT 1 - FONDATIONS - P.H. VS - ARMATURES 2+@me planche.pdf
 BMT 1 - MASSIFS EN TERRASSE - COFFRAGE ARMATURES.pdf
 BMT 1 - PANNEAUX PREFA LOCAUX TECHNIQUES.pdf
 BMT 1 - PLANCHER HAUT LOCAL TECHNIQUE - ARMATURES.pdf
 BMT 1 - PLANCHER HAUT LOCAL TECHNIQUE - COFFRAGE.pdf
 BMT 1 - PLANCHER HAUT Niveau 0 - ARMATURES BASSES.pdf
 BMT 1 - PLANCHER HAUT Niveau 0 - ARMATURES HAUTES.pdf
 BMT 1 - PLANCHER HAUT Niveau 0 - COFFRAGE.pdf
 BMT 1 - PLANCHER HAUT Niveau 1 - ARMATURES BASSES.pdf
 BMT 1 - PLANCHER HAUT Niveau 1 - COFFRAGE.pdf
 BMT 1 - PLANCHER HAUT VS - COFFRAGE.pdf

Plans BMT3
 BMT 3 - FONDATIONS + EGOUTS.pdf
 BMT 3 - PANNEAUX PREFA - DETAIL DE POSE.pdf
 BMT 3 - PLANCHER HAUT Niveau 0 - COFFRAGE - ARMATURES.pdf
 BMT 3 - PLANCHER HAUT Niveau 0 Partiel.pdf
 BMT 3 - PLANCHER HAUT Niveau 4 - ARMATURES.pdf
 BMT 3 - PLANCHER HAUT Niveau 4.pdf
 BMT 3 - PLANCHER HAUT VS - PARTIEL.pdf
 BMT 3 - PLANCHER HAUT VS.pdf

Plans IRM
 IRM - FONDATIONS - DALLAGE - IMPLANTATION.pdf
 IRM - PLANCHER HAUT Niveau 0.pdf
 IRM - PLANCHER HAUT VS - PLAN.pdf
 IRM - PLANCHER HAUT VS - RESERVATIONS.pdf

Plans structure BMT2 et r+@animation

BMT2

BMT 2 - FONDATIONS.pdf
BMT 2 - PLANCHER BAS RDC BAS - COFFRAGE - ARMATURES.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT 2+me +@tage - AI.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT 2+me +@tage - AS.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT 2+me +@tage.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT 3+me +@tage - AI.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT 3+me +@tage - AS.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT 3+me +@tage.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT locaux techniques.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT RDC BAS - AI.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT RDC BAS - AS.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT RDC BAS - COFFRAGE.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT SOUS-SOL - AI.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT SOUS-SOL - AS.pdf
BMT 2 - PLANCHER HAUT SOUS-SOL.pdf

R+@animation

ZONE REANIMATION 1.dwg
ZONE REANIMATION 2.dwg
ZONE REANIMATION 3.dwg
ZONE REANIMATION 4.dwg
ZONE REANIMATION 5.dwg
ZONE REANIMATION.dwg

16 04 05 CD1.rar

PRIX MOYEN ELECTRICITE ET CHALEUR 2015.pdf

CFO-CFA

BAT D LISTE DONNEES MANQUANTESELELEC

points disponible chubb.pdf
RELEVÉ DES PUISSANCES CELLULES HTA SEPAM B - C - SGX.xlsx

ADM RAPPORTS DE MAINTENANCE DES BATTERIES DE CONDENSATEURS

Poste Batiment B Maintenance 2015 CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX.pdf
Poste Batiment C Maintenance 2015 CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX.pdf

BAT B TGBT PUISSANCES CONSOMMEES

DOC210316-21032016135920.pdf

BAT C TGBT PUISSANCES CONSOMMEES

DOC210316-21032016135831.pdf

P_TGBT_A_C.jpg

P_TGBT_B_C.jpg

PApp_TGBT_A_C.jpg

PApp_TGBT_B_C.jpg

PR_TGBT_A_C.jpg

PR_TGBT_B_C

COORDONNEES DU NOUVEAU PRESTATAIRE TV

COORDONNEES DU NOUVEAU PRESTATAIRE TV.doc

DOE LOCAL FUTUR COEUR DE RESEAU BATIMENT B

Synoptique VDI - CH PX.pdf

DOE WIFI

CHP - Emplacements des nouvelles bornes.pdf

CHP - Seconde Etude Wifi corrective.pdf

localisation des bornes BatA.pdf

localisation des bornes BatC.pdf

localisation des bornes lfsi_rdc.pdf

localisation des bornes Maternite.pdf

localisation des bornes Psy.pdf

ENERIA RAPPORTS DE MAINTENANCE 2016

eneria0CE97A2D79F40D2AC1257F46005ACAEA.pdf

eneria2A6E5530826368ECC1257F470053361B.pdf

eneria3BAEAFDEB07414ACC1257F49002ECBB7.pdf

eneria4DC834F56AE4A1FBC1257F70005200D9.pdf

eneria31A5087CFF255E02C1257F72004E37F5.pdf

eneria75CA562B92F83F44C1257F46005AED77.pdf

eneria94DFF95471C359B5C1257F460059317B.pdf

eneria0322A776932F8C9FC1257F49002EC435.pdf

eneriaCB19A79459CB1DA8C1257F460059282D.pdf

eneriaE0D0C88D7ECD1A7DC1257F46005A9155.pdf

eneriaE2A80B18FB752671C1257F7000509A65.pdf

eneriaE6EFCABFAAEC49A7C1257F73003CD7FB.pdf

eneriaFE57BDF4BF2F109BC1257F460058B107.pdf

POSTE SGx TGBT GF BAT SAMU

DOC210316-21032016135920.pdf

P_TGBTA_SGx.jpg
 P_TGBTB_SGx.jpg
 PApp_TGBTA_SGx.jpg
 PApp_TGBTB_SGx.jpg
 PR_TGBTA_SGx.jpg
 PR_TGBTB_SGx.jpg
 RELEVÉS TEMPERATURES PERIGUEUX JUILLET 2015
 DOC210316-21032016135953.pdf
 PUISSANCES FUTURE STERILISATION
 CRR avec les fournisseurs de matériels du 09.06.15.pdf
 RAPPORT GTB-GTC
 6.00 _ Codra - Site technique.pdf
 Bulletin de sécurité Microsoft.pdf
 CHP - Version H - Indexation des mises à jour mensuelles.txt
 GTC.doc
 Visio-Réseaux Ethernet Ind N pour GTB.pdf
 SOCOMEC RAPPORTS DE MAINTENANCE DES ONDULEURS BAT B et C
 FRV115025075_PMV_UPS_3_3_report.pdf
 FRV115041537_PMV_UPS_3_3_report.pdf
 FRV115041538_PMV_STS_report.pdf
 FRV115041539_PMV_STS_report.pdf
 FRV115041542_PMV_UPS_3_3_report.pdf
 DOE FORCLUM
 CLASSEUR CFA
 PERS CARTOUCHE.jpg
 PRESENTATION CLASSEUR CFA.ppt
 APPEL MALADE
 APPEL VITAL
 FIBRE OPTIQUE
 GESTION TECHNIQUE BATIMENT
 INTERPHONIE
 TELEPHONE & INFORMATIQUE
 TELEVISION
 WIFI Bât. C
 CLASSEUR CFO
 ARMOIRES
 CARNET DE CABLE
 CFO PC & FM
 ECLAIRAGE DE SECURITES
 Foudre & TERRE
 HORLOGE
 HTA
 NOTE DE CALCUL
 DOE SPIE
 CLASSEURS CFA
 PLANS SSI
 SYNOPTIQUES SSI
 CLASSEURS CFO
 ARMOIRES
 CHEMINEMENT
 ECLAIRAGE
 POSTE DE LIVRAISON
 CVC
 COFELY - DIAG CVC.pdf
 GROUPES FROID - Analyse fonctionnelle d'automatisme - Armoire ARM 16-1.pdf
 GROUPES FROID - SPECIFICATIONS AXIMA.pdf
 Plan Ventilation Niv1-Tranche2.pdf
 Plan Ventilation Niv1-Tranche3.pdf
 Plan Ventilation Niv2-Tranche2.pdf
 Plan Ventilation Niv2-Tranche3.pdf
 Plan Ventilation Niv3-Tranche2.pdf
 Plan Ventilation Niv3-Tranche3.pdf
 Plan Ventilation Terrasse-Tranche2.pdf
 Plan Ventilation Terrasse-Tranche3.pdf
 FM
 Fluides Médicaux - Niveaux 0 et 1 - Travaux 2014 - Imagerie Médicale et Oncologie.dwg
 Fluides Médicaux - R+1 - Travaux 2010.dwg
 Fluides Médicaux - RDC bas - Travaux 2010.dwg
 Fluides Médicaux - RDC haut - Travaux 2010.dwg
 Fluides Médicaux - Tranche 2 - Etage 1.pdf
 Fluides Médicaux - Tranche 2 - Etage 2.pdf

Fluides Médicaux - Tranche 2 - Etage 3.pdf
Fluides Médicaux - Tranche 3 - Etage 1.pdf
Fluides Médicaux - Tranche 3 - Etage 2.pdf
Fluides Médicaux - Tranche 3 - Etage 3.pdf

PLOMBERIE

ANALYSE EAU - ARS.pdf
Plan plomberie-sanitaire Niv0 - Travaux 2010.dwg
Plan plomberie-sanitaire Niv1 - Travaux 2010.dwg
Plan plomberie-sanitaire Niv1-Tranche2.pdf
Plan plomberie-sanitaire Niv1-Tranche3.pdf
Plan plomberie-sanitaire Niv2-Tranche2.pdf
Plan plomberie-sanitaire Niv2-Tranche3.pdf
Plan plomberie-sanitaire Niv3-Tranche2.pdf
Plan plomberie-sanitaire Niv3-Tranche3.pdf

16 04 05 CD2-1.rar

EUROVIA24-Croquis.dwg
eurovia24-croquis.pdf
EUROVIA24-DIAG-EP-V1-Rapport .pdf
EUROVIA24-DIAG-EU-V1-Rapport.pdf
EUROVIA24-EP-CHU.rar
EUROVIA24-EU-CHU.rar

EP POINTS PARTICULIERS
EU-EV POINTS PARTICULIERS
VIDEO EAUX USEES

16 04 05 CD2-2.rar

VIDEO EAUX PLUVIALES

10.2 Sélection de références pertinentes par rapport au projet

Sélection de références venant en appui de la candidature : Liste à compléter et remettre dans l'enveloppe N°1									
Entreprise :		LOT :							
Date de livraison du chantier	Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Département du lieu d'exécution	Architecte de l'opération	BET du lot ou Economiste	Marché en € HT	Durée du chantier en mois	Co-traitant	Sous-traitant
		Contact : Tel :		Contact : Tel :	Contact : Tel :				
		Contact : Tel :		Contact : Tel :	Contact : Tel :				
		Contact : Tel :		Contact : Tel :	Contact : Tel :				
		Contact : Tel :		Contact : Tel :	Contact : Tel :				
		Contact : Tel :		Contact : Tel :	Contact : Tel :				
		Contact : Tel :		Contact : Tel :	Contact : Tel :				
		Contact : Tel :		Contact : Tel :	Contact : Tel :				
		Contact : Tel :		Contact : Tel :	Contact : Tel :				

Références récentes représentatives présentées à l'appui de l'offre (Classées par date de livraison)